



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210125-CONS-AG-21-003-DE
Date de télétransmission : 02/02/2021
Date de réception préfecture : 02/02/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 25 janvier 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet: Constitution de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 janvier à 16 heures 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au Théâtre de Furiani en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DIBORGIO, sur convocation en date du 19 janvier 2021.

PRESENTS :

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine MASSONI Jean-Joseph MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TMSIT Christelle, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

DE GENTILI Emmanuelle	à	PERETTI Philippe
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard
PIPERI Linda	à	LACAVE Mattea
COLOMBANI Carulina	à	POLISINI Ivana
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
SIMONI Pierre-Baptiste	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène

ABSENTS : VESPERINI Françoise

QUORUM : 14

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. Mme Leslie Pellegrini est désignée secrétaire de séance.

Objet : Constitution de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°205-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001-06-13-00 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées est obligatoire pour tous les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus ;

Considérant qu'il convient donc de constituer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 janvier 2021 ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées composée comme suit :

-Président de droit : Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

-Collège des élus : 9 membres

- Martine Perfettini, Marie-Christine Bertolucci, Bruno Polifroni, Jeanne Callier, Hélène Salge, Leslie Pellegrini, Ivana Polisini, Philippe Peretti, Jean-Joseph Massoni

-Collège des associations : 6 membres

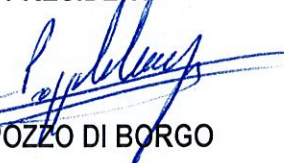
- APF, Eveil, AFM, Espoir Autisme Corse, association Malou, Pôle Surdit  de Corse

-Un membre représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Corse

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO